

Châtillon, le 10 mars 2024

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER AÉROSPATIALE
JEUDI 8 FÉVRIER 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE 8 FÉVRIER À VINGT HEURES, les membres composant le conseil du quartier Aérospatiale-Roissys-Béranger de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 8, à l'école Marcel Doret, en présence du public et sous la présidence de **Mme LE HOUEDÉC Catherine** co-présidente et de **M. ADJROUD Lounes**, Adjoint à la Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 26/01/2024**

Présents : M. ADJROUD Lounes, M. BADIER Luc, Mme ESTEVAO Susana, Mme FAUCHILLE Martine, M. GOETSCHY Alain, M. HAIMEZ Emmanuel, Mme LE HOUEDÉC Catherine.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme LE CARENTA Catherine à Mme ESTEVAO Susana jusqu'à son arrivée à 20h30
Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

MM. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320)
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire,

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BIZALION Capucine

Absent(e)s : M. ALVEZ Filipe, Mme ARELLANO Lucie, Mme DESOUSA Laure, Mme GABORIEAU Manon, M. PIQ Quentin

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023
2. Concertation sur le stationnement règlementé
3. Agenda des festivités et cérémonies pour l'année 2024
4. Point d'étape sur les aménagements de voirie dans le quartier et du plan de déplacement
5. Bilan 2023 des conseils de quartier
6. Renouvellement des conseils de quartier
7. Questions diverses
8. Échanges avec les Châtillonnais présents

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023

Aucune remarque n'ayant été indiquée, il est approuvé à l'unanimité

2. Concertation sur le stationnement réglementé

Pour rappel de la situation, la gestion du stationnement a été déléguée à une société privée en 2005 par un contrat de délégation de service public (DSP) puis revu en 2018 à l'occasion du passage des amendes en forfait post stationnement (FPS) jusqu'à 2029. La municipalité précédente a donc créé 17 370 places de stationnement payantes dont une petite part du FPS revient à la ville mais de moins en moins puisque les conducteurs font maintenant attention à respecter les règles. Tous les bénéfices du stationnement reviennent à la société gestionnaire comme contribution.

Depuis 2020, la volonté de Madame la Maire et de son équipe est de mettre fin à ce contrat afin de récupérer la gestion directe du stationnement. Cependant, après avis des cabinets d'avocats et experts comptables, il est impossible de le rompre sans devoir payer une forte indemnisation et dans tous les cas, la ville devra verser 600 000€ au délégataire.

Cette somme représente l'équivalent du terrain multisports aménagé rue Gatinois dernièrement.

Si le nombre de places payantes augmente il se peut que le montant de cette somme puisse peut-être diminuer, ce qui permettrait de consacrer l'économie à une autre création de service public.

Cependant, il est sans doute possible de négocier des avenants pour améliorer l'organisation et trouver de meilleures règles en faveur des Châtillonnais.

La municipalité organise donc une concertation auprès des citoyens pour connaître les solutions et les changements qui pourraient être mis en place.

3 ateliers de concertation seront organisés :

- Jeudi 29 février, de 20h à 22h, Folie Desmares
- Mercredi 06 mars, de 20h à 22h, Ecole Marcel Doret
- Mercredi 13 mars, de 20h à 22h, Espace Maison Blanche

Une concertation en ligne sur internet est aussi prévue via un lien qui sera transmis dans le journal de février ainsi qu'une version papier mise à disposition dans les services municipaux.

Il est rappelé que les places qui seront supprimées rue Gabriel Péri lors de la requalification devront être trouvées dans d'autres quartiers afin de maintenir le nombre de places payantes à l'identique du contrat.

Avant les concertations prévues sur toute la ville, il est déjà demandé aux conseillers de quartier de s'exprimer sur le sujet de donner des premières idées d'amélioration des règles de stationnement pour aller jusqu'à 2029 le mieux possible

Les conseillers proposent :

-la gratuité pour les voitures électriques est-elle possible ?

- Il y a un manque de civisme de la part des citoyens, il serait bien que les riverains ayant une place de parking l'utilisent au lieu de laisser leur véhicule sur la voie publique

-si le nombre de places payantes est augmenté les chatillonnais risquent de dire que ce sont eux qui paient la somme

Dès qu'un axe est gratuit de nombreux véhicules n'appartenant pas aux Châtillonnais occupent l'espace comme par exemple la rue de la République le long des voies SNCF et le boulevard de Vanves au niveau de la piscine.

Rendre ses axes payants limiterait peut-être le squatte par les véhicules utilitaires.

-Il faut penser aussi à prendre en compte les professionnels.

Intervention du public :

- une riveraine de l'avenue de la Paix a vu passer des agents qui comptaient les places de stationnement qui lui ont indiqué être missionnés par la ville.

→le cabinet de Mme la Maire a été informé de cette démarche mais ce n'est pas la ville qui a commandité cette mission. Les places de stationnement sont connues, et la mairie n'aurait pas envoyé une société extérieure pour faire un comptage.

-il est suggéré de regarder le statut de la société délégataire sur internet, où il y est indiqué qu'elle est depuis 2021, déclarée au Luxembourg... Le contrat qui lie la commune à cette société est-il exclusif ?

→le contrat n'est pas exclusif, mais ce serait très compliqué d'avoir plusieurs prestataires sur la même commune, cela impliquerait qu'il y ait plusieurs types d'horodateurs, plusieurs abonnements...Cependant, ce contrat est très complexe et oblige dans tous les cas la ville à payer un montant important à la fin.

-Les voitures ventouses dans le quartier, qui est résidentiel et gratuit, représentent un véritable problème surtout l'été. En effet, les personnes laissent leur véhicule pendant tout leur séjour même s'ils ne sont pas Châtillonnais alors que le délai maximum de stationnement est de 8 jours.

→Afin d'appliquer la réglementation, il faut que les riverains signalent ces véhicules sur l'application « Mon Châtillon » afin que la police se déplace pour constater, puis fasse une marque au sol et une photo et revienne 8 jours plus tard pour verbaliser.

C'est grâce à ce système que le petit parking près du collège a pu être vidé des voitures ventouses qui y séjournaient régulièrement.

Cependant, certains savent contourner la loi en déplaçant leur véhicule de quelques centimètres ou sur la place voisine pour ceux qui ne partent pas en vacances.

Cette technique ne peut pas s'appliquer aux 17370 places de la ville car cette mission occuperait tout le temps des agents de police sur le terrain.

-Il faut peut-être alors envisager le stationnement payant en été et/ou la nuit comme à Clamart pour éviter tous ces abus.

- une personne résume tous les propos énoncés : il convient de développer le stationnement payant sur la ville afin de limiter le montant de la soulte, le stationnement pose un problème du fait des véhicules ventouses, la ville est aussi contrainte par les modalités mises en place par les communes voisines, les utilisateurs des transports et de la future ligne 15 notamment sont amenés aussi à laisser leur véhicule sur Châtillon, il faut donc faire la concertation proposée, et traiter le stationnement payant en utilisant les signalements faits via l'application

→C'est le but de la concertation, un prestataire sera choisi pour aider la municipalité à mettre au clair toutes les idées qui seront émises lors des séances afin d'adopter la meilleure solution. Si ce soir vous indiquez des rues où il y a un problème, le sujet sera étudié. Le prestataire va aider à formaliser et surtout à nous dire l'équilibre financier le plus judicieux pour qu'il soit intéressant pour la ville.

-ce Monsieur utilise un véhicule électrique depuis 8 ans et il constate qu'il est plus facile de stationner à Paris plutôt qu'à Châtillon du fait du système de référencement des véhicules. Lorsqu'il arrive dans son quartier à Châtillon, il doit tourner pour trouver une place. Mais le stationnement n'est pas respecté même aux endroits où il y a des panneaux interdisant les véhicules utilitaires par exemple. Les véhicules même signalés à la police ne sont pas verbalisés.

→la police municipale ne peut pas être partout mais il ne faut pas hésiter à utiliser l'application et signaler en conseil car dans ce cas, une action sur ce site est demandée.

-la création de zone bleue peut permettre une transition ou de faire des tests dans certains quartiers, en attendant les résultats de la concertation. Par exemple la rue des Roissys est devenue plus vivable au niveau du stationnement.

→Tous les Châtillonnais sont invités à venir aux réunions de concertation sur le sujet aux dates indiquées plus haut ou de répondre au questionnaire en ligne ou en version papier.

3. Agenda des festivités et cérémonies pour l'année 2024

30 mars chasse aux œufs

3 mai fête du quartier Aérospatiale avec le collège 18h30

25 mai fête des enfants

26 mai brocante de printemps

1^{er} juin fête de la ville

21 juin fête de la musique

29 juin fête des sports, suivie du village sport pour l'été

4. Point d'étape sur les aménagements de voirie dans le quartier et du plan de déplacement

2 points sur le quartier ont été retenus dans l'étude du plan global de déplacement :

Il s'agit des rues Lasègue et la rue Ampère car elles sont concernées par de nombreuses difficultés de stationnement très problématiques. Il est proposé de les mettre en sens unique et de créer du stationnement.

*Pour la rue Ampère créer du stationnement des 2 côtés en matérialisant les places, ce qui permet de les formaliser et les multiplier. Ces aménagements simples et peu onéreux peuvent être réalisés sur une période de test.

Pour la rue Lasègue qui est plus étroite mais dans laquelle les voitures roulent vite, il est proposé de créer du stationnement en chicane d'ici cet été.

Ces propositions permettent tout de même d'entrer dans le quartier et d'y circuler en faisant une boucle avec une petite contrainte pour les habitants de la rue Ampère qui devront faire un tour avant de rentrer chez eux puisque la rue de la Paix est en sens unique. Il s'agissait de trouver des solutions qui permettent de pacifier la situation car les riverains sont excédés et se plaignent régulièrement. Dans tous les cas, une concertation avec les riverains sur site sera organisée. L'objectif est d'améliorer la vie des habitants.

Réaction des conseillers :

-Pourquoi la rue Lasègue n'est pas en sens unique tout le long ?

→ pour permettre aux riverains venant de Clamart de rentrer chez eux, sans devoir faire un grand tour. Ce projet est prévu au mois d'août.

-Serait-il possible d'étudier le croisement de la rue Béranger/Arago/Sampaix qui est très dangereux même avec un stop. Il n'est pas respecté et très peu visible.

-Serait-il possible de déployer le système de feu intelligent pour les endroits comme l'avenue de la paix ? ce qui permettrait de limiter la vitesse

→ c'est une question à étudier, si c'est un endroit où il y a déjà un feu cela peut être plus facile que dans le cas contraire.

-Problème de stationnement dans la rue de la paix car les véhicules stationnent « à cheval » sur le trottoir ce qui empêche les piétons de passer et cela depuis de longues années. Serait-il possible de trouver une solution car ce type de stationnement est maintenant interdit ?

→ tout ne peut pas être étudié en même temps mais le problème est connu.

-la vitesse n'est pas très rapide dans la rue Ampère, il est donc judicieux de marquer les places.

- il est signalé que le petit bout de la rue Arago en sens interdit est souvent emprunté depuis la rue Lucien Sampaix par les camions poubelles, ce qui pourrait être très dangereux en cas de rencontre.

→ ce problème sera signalé à Vallée sud Grand Paris

-il ne faudrait pas que le plan de déplacement ait des incidences sur la vie commerçante de la ville comme ce qui se passe à Clamart où les commerces ferment les uns après les autres.

→ ce n'est pas le plan de déplacement qui provoque la fermeture des commerces. En fonction des propositions du prestataires ce sont les politiques qui font des choix et ce sont eux qui ont des incidences ensuite sur la vie de la commune. L'équipe municipale préfère se tourner vers des solutions pragmatiques plutôt que drastiques.

Réaction des Châtillonnais :

- le stationnement alterné pose problème pendant les 4 jours de changement de côté, jusqu'à empêcher le passage des camions bennes. De plus, les véhicules empiètent sur les sorties de garages et empêchent les voitures de sortir.

- Attention aux accès aux voies privées qui débutent dans la rue Lasègue car déjà actuellement, il est difficile d'y entrer en voiture.

→ des réunions sur site seront organisées afin d'informer tous les riverains et d'entendre tous les avis.

-rue Lasègue, des camions de grande taille circulent alors que la rue est étroite, une petite fille a été renversée dernièrement lors d'une manœuvre d'un gros véhicule.

→si l'interdiction aux 3,5t n'y est pas, il conviendra de l'installer car en effet les camions ne devraient pas passer par cette rue.

-l'avenue de la paix est traversée par des véhicules qui vont très vite

→ Ce sujet a bien été abordé lors des ateliers du plan de déplacement mais la solution qui était proposée par le prestataire était trop contraignante pour les riverains, elle n'a pas été retenue pour le moment.

-est ce que l'installation de coussin berlinois ne serait pas envisageable ?

→il s'est avéré au fil du temps que ce système est très bruyant et engendre des vibrations dans les maisons voisines. La solution est plutôt maintenant la création de plateaux traversants surélevé mais ceux-ci sont bien plus onéreux.

-l'installation d'un virage en S au niveau de l'église Notre Dame du calvaire pourrait déjà limiter la vitesse d'arrivée dans cette artère.

-Le marquage au sol des places de stationnement rue Ampère ainsi que la mise en sens unique semble être de bonnes propositions afin de stopper tous les désagréments du quartier.

-Le boulevard Félix Faure est très emprunté par des camions de travaux qui ne font que passer pour aller vers Clamart ou pour fournir les travaux en cours dans cette rue (école Jean Jaurès et immeuble du coin) ; serait-il possible de remettre un panneau d'interdiction aux 3.5t dans le haut du bd Félix Faure ?

→la proposition du prestataire du plan global de déplacement prévoyait aussi une solution qui aurait été très contraignante pour les riverains. En attendant, la fin des travaux de la rue Jean Jaurès, cette solution n'a pas été retenue. Elle sera étudiée à la fin des travaux de l'école car il vaut mieux avancer par étapes afin que les habitants s'habituent et testent les solutions. Le panneau d'interdiction aux 3,5t pourra être réinstallé.

- Attention au circuit de l'amibus avec ces changements de circulation dans le quartier

→c'est en effet, un sujet en cours avec le territoire Vallée sud grand Paris afin de ne pas enclaver ce quartier

-La rue des Fauvettes est constituée de 2 virages à 90° dans lesquels les voitures roulent vite, il faudrait envisager aussi une solution.

→si les habitants demandent l'installation d'un stationnement en chicane dans cette rue, cela pourra être réalisé. Malgré tous les aménagements et les solutions trouvés pour tenter de diminuer les incivilités ou le respect des règles du code de la route, si un conducteur veut faire des pointes de vitesse il y parviendra toujours.

- Ce sont les applications de trafic de fuite qui font que la circulation est devenue infernale dans ces rues depuis l'apparition de ces outils, il ne faut pas que les solutions isolent la ville avec les villes mitoyennes.

→Le but du plan global de déplacement est de supprimer ce trafic parallèle et de faire en sorte que les conducteurs non châillonnais circulent dans les quartiers résidentiels. Ce plan est étudié aussi avec les aménagements qui sont en place ou prévus sur les communes limitrophes afin de rendre l'ensemble cohérent.

5. Bilan 2023 des conseils de quartier

Son effectif est passé à 13 conseillers de quartier au cours de l'année 2023 suite à 2 démissions.

Une fête de quartier a été organisée le 13 mai avec le collègue George Sand.

Le conseil a mis en place par la messagerie instantanée WhatsApp, une collecte de signalements et de propositions des conseillers.

Il a également établi un trombinoscope pour les conseillers du quartier.

Le bilan est approuvé à l'unanimité

6. Renouvellement des conseils de quartier

Le mandat des conseillers de quartier arrive à terme le 30 avril 2024, de nouvelles élections seront donc organisées.

Après concertation, plusieurs conseillers renouvelleront leur candidature à hauteur de 40% ce qui permettra de maintenir un pourcentage d'anciens et de prévoir un collège de suppléants.

Un formulaire sera disponible soit en ligne sur le site soit en version papier pour se porter candidat.

Le règlement intérieur est en cours de d'évolution, suite à l'expérience vécue pendant ce premier mandat, certaines modifications sont nécessaires. Il sera validé par le conseil municipal prochain.

M. Pfeiffer'ova remercie les conseillers de leur participation très constructive pendant ce 1^{er} mandat

7. Questions diverses/Échanges avec les Châtillonnais présents : 19

- Serait-il possible que les procès-verbaux soient disponibles sur le site plus tôt ?
→une version allégée et provisoire de compte-rendu de la séance en attendant la validation en conseil est à l'étude
- Il est signalé que les bacs de bio déchets de Vallée sud grand Paris ne sont pas écologiques car trop grands pour la plupart des résidents de pavillons puisqu'il n'existe que la taille de 120l

Il est proposé de poursuivre les échanges autour d'un moment de convivialité en raison de cette dernière séance pour les conseillers et le public est le bienvenu et remercié pour sa nombreuse et active présence dans ce quartier.

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces échanges. La séance est levée à 22h00

Adjoint à la Maire

Co-présidente

M.ADJROUD Lounes

Mme LE HOUEDDEC Catherine

Procès-verbal validé lors de la séance du 23 mai 2024.